

## Information consommateur

**Elimination des appareils usagés de QUNDIS en UE et en Suisse**Directive créée ou modifiée :  
Le : 03/01/2017  
Par : Frank Jünemann (UMB)Directive vérifiée et publiée :  
Le : 06/01/2017  
Par : Dr. Bunse (GGB-BfU), Andreas Bühling (GGB-QUNDIS)Indice de révision : 0  
Page 1 sur 1**Elimination des appareils usagés de QUNDIS en UE et en Suisse**

La Directive DEEE 2012/19/UE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques) est destinée à la prévention des déchets d'équipements électriques ou électroniques et à la réduction de tels déchets par réutilisation, recyclage ou autres formes de valorisation.



■ Les appareils usagés ne doivent pas être éliminés dans les poubelles domestiques !

Certains appareils de QUNDIS contiennent des piles. Selon la directive UE sur les piles, les piles usagées doivent être éliminées de manière professionnelle.

**Nota ! Une réglementation spécifique s'applique pour prévenir l'exportation illégale !**

La DEEE fait peser des exigences élevées sur les transferts transfrontaliers des déchets. Pour cela, l'exportateur doit maintenant effectuer et documenter des tests détaillés et inclure des documents et vérifications supplémentaires. Pour réduire cet effort et prévenir d'éventuelles fausses déclarations (en partie associées à de fortes amendes), QUNDIS travaille de concert avec des experts qui organisent l'élimination des appareils usagés dans votre pays.

**Que devez-vous faire ?****Faire une demande d'élimination de déchets.**

En Europe et dans le monde, les demandes d'élimination de déchets sont effectuées par l'intermédiaire d'une saisie et d'une gestion centralisée sur le portail en ligne [www.myRENE.net.com](http://www.myRENE.net.com). Vous pouvez saisir ici des demandes de collecte au niveau européen. Vous pouvez suivre les produits, le matériel et les données de manière centralisée. RENE AG vous fournit tous les documents nécessaires à votre gestion environnementale et financière.

Utilisateur : **qundis**  
Mot de passe : **7un19k**

**RENE AG coordonne la collecte avec vous et assure une élimination professionnelle.**

Le recyclage n'engendre pas de frais pour vous. Cependant, dans certains pays, vous devez prendre en charge les frais de transport des appareils usagés vers une installation de collecte précise. Vous pouvez prendre en charge vous-même le transport, ou utiliser les services de QUNDIS. Cela peut être précisé dans le cadre de la demande de retour.

**Où se trouve RENE AG?**

QUNDIS travaille de concert avec RENE AG (Europe). Cela est la garantie de pouvoir vous donner accès à un réseau de collecte international sur les principaux marchés.

<http://www.rene-europe.com/>

Si vous avez besoin d'assistance dans la préparation de votre demande d'élimination de déchets ou si vous avez des questions, n'hésitez pas à joindre votre contact habituel chez QUNDIS. Nous nous ferons un plaisir de vous aider.